

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00216

Numéro SIREN : 511 008 732

Nom ou dénomination : J.M.M.

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2022 sous le numéro de dépôt 1233



Fabien **Jouan**  
Thomas **Pécheu**  
Dominique **Clément**  
Experts-Comptables DPLE  
Commissaires aux Comptes

www.**AUDACC**.fr  
**02 96 61 83 33**  
audacc@audacc.fr

**SARL JMM**  
22 Boulevard Carnot  
22000 SAINT-BRIEUC

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective unanimes des associés de la SARL JMM, en date du 26/01/2021, nous vous présentons notre rapport prévu à l'article L223-9 du Code de Commerce sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués :

Par :

**Monsieur Olivier MARZIN**  
1 rue du 19 Mars 1962  
22000 SAINT-BRIEUC

Et

**Madame Sylvie MARZIN**  
1 rue du 19 Mars 1962  
22000 SAINT-BRIEUC

Au capital de la société :

**SARL JMM**  
22 Boulevard Carnot  
22000 SAINT-BRIEUC

**Plérin** / 22190 Plérin  
Immeuble 1.618 - 3, rue des Mimosas

**Guingamp** / 22200 Grâces  
8, rue de Parc An Feunteun

**Lamballe** / 22400 Lamballe  
13, zone du Ventoué

## **I – EXPOSE DE L'OPERATION**

La société JMM est une Société A Responsabilité Limitée, sise 22 Boulevard Carnot 22000 SAINT-BRIEUC.

Régulièrement constituée le 24/02/2009, elle a été immatriculée au RCS de SAINT-BRIEUC sous le numéro 511 008 732.

Son capital s'élève à 25 000 € (2 500 parts sociales de 10 €) et est détenu par :

- Monsieur Olivier MARZIN : 50%
- Madame Sylvie MARZIN : 50%

L'objet social de cette société est le suivant :

- La prise de participation dans toutes sociétés et entreprises quelles que soient leur activité et forme juridique, la valorisation des titres de participations de sociétés acquises par l'exercice d'un contrôle direct ou indirect,
- La réalisation de toutes prestations de services en matière technique, financière, administrative et informatique et la gestion et l'administration de tous biens meubles ou immeubles, toutes prestations de services à ses filiales ou à des entreprises liées, afin de permettre leur contrôle ou leur gestion, l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ou immobilières, directement ou indirectement, toutes opérations d'études, de recherches, liées aux activités exercées par ses filiales,
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La société SETIB est une Société A Responsabilité Limitée sise 22 Boulevard Carnot 22000 SAINT-BRIEUC.

Régulièrement constituée le 14/06/2000, elle a été immatriculée au RCS de SAINT-BRIEUC sous le numéro 432 387 199.

Son capital social s'élève à 23 400 € (2 340 parts sociales de 10 €) et est détenu par :

- Monsieur Olivier MARZIN : 47,18%
- Madame Sylvie MARZIN : 47,18%
- SARL JMM : 5,64%

L'objet social de cette société est principalement :

- Travaux d'électricité générale, courant faible, ventilation, chauffage électrique, isolation, ainsi que toutes études relatives aux activités de l'objet social,
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

L'opération envisagée se résume ainsi :

- Apport par Monsieur Olivier MARZIN de l'intégralité des titres qu'il détient en direct de la SARL SETIB à savoir 47,18% (1 104 parts sociales), à la SARL JMM.
- Apport par Madame Sylvie MARZIN de l'intégralité des titres qu'elle détient en direct de la SARL SETIB à savoir 47,18% (1 104 parts sociales), à la SARL JMM.
- Cet apport va se traduire par une augmentation du capital de la SARL JMM de 839 040 €, portant ainsi celui-ci à 864 040 €.
- A l'issue de cette opération, la SARL JMM sera propriétaire de 100% de la SARL SETIB.

AA

## **II – DESCRIPTION EVALUATION ET REMUNERATION D'APPORT**

La valeur des parts sociales de la SARL SETIB apportées à la SARL JMM par Monsieur Olivier MARZIN et Madame Sylvie MARZIN a été déterminée à partir de sa situation nette figurant au bilan de l'arrêté des comptes au 31 Août 2021, corrigée des plus et moins-values latentes estimées à ce jour.

S'agissant d'une création, aucune valeur de fonds commercial ne figure à l'actif. Or, compte tenu de l'historique de la société, de son volume d'activité et de sa rentabilité, une plus-value latente est indéniable.

Sur le dernier exercice (31/08/2021), les principaux ratios comptables sont les suivants :

-Chiffres d'affaires HT :	1 513 605 €
-Excédent Brut d'Exploitation :	93 231 €
-Résultat net :	68 770 €

Afin de déterminer la valeur réelle du fonds commercial, l'idée serait de moyenner deux méthodes prudentes :

- Application d'un coefficient de 20% sur le chiffre d'affaires HT moyen des trois dernières années. Soit, dans le cas présent : 263 004 €.
- Application d'un coefficient de 2 sur l'EBE moyen des trois dernières années. Soit, dans le cas présent : 138 509 €.

Partant du postulat que les rémunérations sont identiques et « normales » pour les deux co-gérants, aucun retraitement ne sera effectué sur les EBE servant de base au calcul.

La moyenne de ces deux approches se traduirait donc pas une valeur de fonds commercial de 200 756 €.

La valeur de la SARL SETIB peut donc être déterminée de la façon suivante :

- Capitaux propres au 31/08/2021 :	727 368 €
- Valeur estimée du fonds de commerce	+ 200 756 €
	-----
	928 124 €

Ap

Soit, une valeur, pour 94,36% des parts, s'élevant à 875 778 €.

Dans le cas présent, pour 94,36% des parts, la valeur retenue, à travers la compilation de différentes méthodes établies par le Cabinet d'Expertise-Comptable AKOLEO, s'élève à 839 040 €.

Force est donc de constater que le montant retenu n'est pas surévalué.

De plus, il convient de préciser les éléments suivants :

- Nous nous sommes procuré l'ensemble des documents juridiques de la société, passés et prévisionnels.
- Nous nous sommes procuré l'ensemble des documents comptables pour les exercices clos au 31/08/2020 et 31/08/2021.
- La capacité d'autofinancement de la société au 31/08/2021 s'élève à 75 100 €.

Aucun endettement bancaire n'a été recensé au 31/08/2021.

La capacité d'autofinancement générée, ainsi que le matelas de trésorerie existant très confortable (571 162 €), traduisent une situation financière très saine.

- Les éléments d'actif ont été inventoriés et ne semblent pas devoir être dépréciés.
- Les perspectives d'évolution pour les mois à venir ne remettent pas en cause la situation financière de l'entreprise.
- Aucun avantage particulier n'a été soumis à notre contrôle et nous n'en avons relevé aucun à l'occasion de nos investigations.

L'apport des 94,36% de la SARL SETIB par Monsieur Olivier MARZIN et Madame Sylvie MARZIN à la SARL JMM s'élève donc à 839 040 € et il convient d'affirmer que ce montant n'est pas surévalué.

Cet apport va se traduire, chez la société bénéficiaire de l'apport, la SARL JMM par une augmentation du capital social de 839 040 €, composé de 83 904 parts sociales de 10 € chacune.

Postérieurement à l'opération :

- Le capital social de la SARL JMM s'élèvera à 868 040 € (86 404 parts sociales de 10 € chacune).
- Le capital de la SARL JMM sera détenu par Monsieur Olivier MARZIN, à hauteur de 50%, et par Madame Sylvie MARZIN, à hauteur de 50%.
- La SARL SETIB sera intégralement détenue par la SARL JMM.

### **III – DILIGENCES ET VERIFICATION DE LA VALEUR DES APPORTS**

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaire selon les normes de la profession pour :

- Vérifier la propriété des éléments d'actif apportés
- Vérifier la réalité des actifs apportés, à savoir les parts sociales de la SARL SETIB, ainsi que la méthode de réévaluation de ces actifs,
- M'assurer que les évènements intervenus depuis le 31/08/2021, date du dernier arrêté de comptes, n'étaient pas de nature n'étaient à remettre en cause les éléments ci-dessus.

### **IV – CONCLUSION**

En conclusion de mes travaux, je constate que la valeur retenue pour les éléments apportés, soit 839 040 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que le montant de l'apport contribue bien, à due concurrence, au montant de l'augmentation du capital de la SARL JMM pour 839 040 €.

A PLERIN,  
Le 31 Janvier 2022

#### **AUDACC**

Sarl au capital de 60 512 €

Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes

3 rue des Mimosas - BP 40311 - 22193 PLERIN CEDEX

8 rue de Parc An Feunteun - 22200 GRACES

13 Zone du Ventoué - 22400 LAMBALLE

Tél. 02 96 61 83 33 - audacc@audacc.fr

**Thomas PECHEU**

Commissaire aux Comptes

